BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 639

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO

Ventes et cessions

803 964 519 RCS Saint-Malo.
CATHOM CONCEPT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 6, Rue de la Baleine, 35400 Saint-Malo.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12/02/2025, La société SARL QUADRANS, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est sis 3 Rue Santos-Dumont – 75015 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 478 784 747, et la société SARL CATHOM CONCEPT, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est sis 6 Rue de la Baleine – 35400 SAINT-MALO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo sous le numéro 803 964 519, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société QUADRANS par la société CATHOM CONCEPT. La société QUADRANS ferait apport à la société CATHOM CONCEPT de la totalité de son actif, soit 126.899 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 54.216 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 72.683 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital de la société QUADRANS, société absorbée, étant détenus par la société CATHOM CONCEPT, société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. Il résulterait de l'annulation des parts de la société QUADRANS, société absorbée, détenues par la société CATHOM CONCEPT, société absorbante, un mali de fusion de 27.317 € (vingt-sept mille trois cent dix-sept euros). La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/09/2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société QUADRANS depuis le 1er septembre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CATHOM CONCEPT. La société QUADRANS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion serait réalisée le 31/03/2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : oau greffe du Tribunal de commerce de Paris pour la société QUADRANS en date du 13/02/2025, oau greffe du Tribunal de commerce de Saint-Malo pour la société CATHOM CONCEPT en date du 13/02/2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.